

# MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

**COMMUNE DE LA LONDE LES MAURES**

**Direction des Services Financiers**

**Service des Marchés Publics**

**BP 62 ou place du XI Novembre**

**83250 LA LONDE LES MAURES**

**Tél : 04 94 01 95 90 – 04 94 01 95 91**

**Fax : 04 94 01 55 38**

**e-mail : marches-publics@lalondelesmaures.fr**

## **CONSTRUCTION D'UN CLUB HOUSE - STADE GUILLAUMONT**

Date et heure limites de réception des offres

**14 mars 2012 à 11 Heures 30**

### **Règlement de la Consultation**

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

### SOMMAIRE

<b>ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION</b>	<b>3</b>
1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.2 - ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.3 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION	3
1.4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS	4
1.5 - NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE	4
<b>ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION</b>	<b>4</b>
2.1 - DUREE DU MARCHÉ - DELAIS D'EXECUTION	4
2.2 - VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES OU ALTERNATIVES	4
2.3 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	4
2.4 - MODE DE REGLEMENT DU MARCHÉ ET MODALITES DE FINANCEMENT	5
2.5 - CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION	5
<b>ARTICLE 3 : LES INTERVENANTS</b>	<b>5</b>
3.1 - MAITRISE D'OEUVRE	5
3.2 - ORDONNANCEMENT, PILOTAGE ET COORDINATION DU CHANTIER	5
3.3 - CONTROLE TECHNIQUE	6
3.4 - SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE DES TRAVAILLEURS	6
<b>ARTICLE 4 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION</b>	<b>6</b>
<b>ARTICLE 5 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES</b>	<b>7</b>
5.1 - DOCUMENTS A PRODUIRE	7
5.2 - VARIANTES	8
5.3 - USAGE DE MATERIAUX DE TYPE NOUVEAU	8
<b>ARTICLE 6 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES</b>	<b>8</b>
<b>ARTICLE 7 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS</b>	<b>9</b>
7.1 – TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER	9
7.2 – TRANSMISSION ELECTRONIQUE	10
<b>ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</b>	<b>10</b>
8.1 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS	10
8.2 - DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES	10
8.3 - VISITES SUR SITES ET/OU CONSULTATIONS SUR PLACE	10

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

### Article premier : Objet et étendue de la consultation

#### 1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne : **Construction d'un club house - Stade Guillaumont**

Après démolition d'une partie de l'existant, construction d'un bâtiment de plain pied d'environ 100 m<sup>2</sup> comprenant notamment :

- une salle de réunion de 40 m<sup>2</sup> environ,
- deux bureaux de 10 m<sup>2</sup> chacun environ,
- une buvette d'environ 15 m<sup>2</sup> ouverte sur la salle de réunion et sur l'extérieur,
- une réserve pour la buvette de 10 m<sup>2</sup> environ,
- un WC accessible PMR donnant sur l'extérieur du bâtiment,
- un WC intérieur,
- un local de rangement mobilier et matériel du club,
- une zone bétonnée devant la buvette formant terrasse.

#### **Lieu(x) d'exécution :**

Stade Guillaumont, quartier du Petit Bois

#### 1.2 - Etendue de la consultation

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article 28 du Code des marchés publics.

#### 1.3 - Décomposition de la consultation

Les travaux sont répartis en 12 lots désignés ci-dessous :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>
01	Démolition- Gros oeuvre- Ravalement
02	Charpente - Couverture tuiles
03	Cloisons - Doublage - Plâtrerie
04	Revêtement de sols et murs, y compris terrasse
05	Faux-plafonds démontables
06	Menuiserie aluminium - Vitrierie - Occultations
07	Menuiserie bois
08	Serrurerie - Pergola
09	Etanchéité
10	Peinture
11	Electricité - Courants forts et courants faibles
12	Chauffage - Ventilation - Plomberie

Chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé. Les candidats pourront présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

**Nota : aucune trace d'amiante n'a été relevée**

#### 1.4 - Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

#### 1.5 - Nomenclature communautaire

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV), par lot sont :

<i>Lot</i>	<i>Classification principale</i>	<i>Classification complémentaire</i>
01	Travaux de maçonnerie. (452625226)	
02	Travaux de charpente et de couverture et travaux connexes. (452610004)	
03	Travaux de plâtrerie. (454100004)	
04	Revêtement de sols et de murs. (454300000)	
05	Mise en place de plafonds suspendus. (454211469)	
06	Travaux de menuiserie. (454210004)	
07	Travaux d'installation de menuiseries non métalliques. (454211500)	
08	Serrurerie. (443165003)	
09	Joint d'étanchéité. (343125002)	
10	Travaux de peinture. (454421008)	
11	Services d'électricité. (713141003)	
12	Travaux de plomberie. (453300009)	

### **Article 2 : Conditions de la consultation**

#### 2.1 - Durée du marché - Délais d'exécution

Les délais d'exécution des travaux sont fixés à l'acte d'engagement et ne peuvent en aucun cas être modifiés.

Le calendrier prévisionnel d'exécution visé au C.C.A.P. est fourni en annexe de ce document.

#### 2.2 - Variantes et Prestations supplémentaires ou alternatives

##### 2.2.1 : Variantes

Les concurrents doivent présenter, une offre entièrement conforme au dossier de consultation (solution de base)

Ils peuvent également présenter, conformément à l'article 50 du Code des marchés publics, une offre comportant des variantes facultatives, en proposant des prestations plus économiques que celles décrites dans la solution de base, par exemple :

- remplacer la charpente prévue par des fermettes et faux-plafonds en placoplâtre,
- remplacer la climatisation par des radiants,
- proposer pour le comptoir du grès émaillé à la place de l'inox,
- remplacer les agglos et le placo isolé à l'intérieur par du monomur...

la liste n'est pas exhaustive.

#### 2.2.2 : Prestations supplémentaires ou alternatives :

Sans objet.

#### 2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

#### 2.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

#### 2.5 - Conditions particulières d'exécution

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution visées par l'article 14 du Code des marchés publics.

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par l'article 15 du Code des marchés publics.

### **Article 3 : Les intervenants**

#### 3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

**Le groupement : Josiane Ducoli – Odile Viel**  
**Mandataire : Josiane DUCOLI**  
**Architecte DPLG**  
**2, Place Théodore Lefebvre**  
**83400 HYERES**

pour les éléments de mission : ESQ - APS - APD - PRO et ACT

et

**Monsieur Jacques Leydier - maître d'oeuvre**  
**7 rue Louis Bussone**  
**83250 La Londe les Maures**

pour les éléments de mission : VISA - DET - OPC - AOR

#### 3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par :

**Monsieur Jacques LEYDIER**  
**7 rue Louis Bussone**  
**83250 La Londe les Maures**  
**P : 06 23 46 70 91**

### 3.3 - Contrôle technique

Les travaux du présent marché sont soumis au contrôle technique au sens de la loi du 4 janvier 1978 dans les conditions du C.C.A.P.

### 3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

Les prestations, objet de la présente consultation, relèvent du niveau III de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé.

#### 3.4.1 - Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé

Les entreprises seront tenues de remettre au coordonnateur S.P.S., un Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé simplifié.

#### 3.4.2 - Collège Interentreprises de Sécurité, de Santé et des Conditions de Travail

Sans objet.

#### 3.4.3 - Voies et réseaux divers du chantier

Les travaux concernant les Voies et Réseaux Divers du chantier, à réaliser préalablement à l'ouverture du chantier proprement dit, seront exécutés pendant la période de préparation par le(s) titulaire(s) du ou des lots n°01.

Les candidats devront fournir à l'appui de leur offre toutes précisions sur les raccordements aux réseaux qui leur seront nécessaires (voirie, eau, électricité, égouts, ...).

## **Article 4 : Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et ses documents annexés
- La décomposition du prix global forfaitaire
- Un dossier de plans
- Une notice descriptive de présentation
- Le planning prévisionnel
- Une note d'acceptation de documents listés
- le plan général de coordination simplifié en matière de sécurité et de protection de la santé dans le cas où les travaux présentent des risques particuliers
- L'étude géotechnique
- Le rapport initial de contrôle technique
- La notice d'accessibilité handicapé
- Un certificat de visite

Le dossier de consultation des entreprises sur support papier, sera remis gratuitement à chaque candidat.

Mais il est également disponible gratuitement à l'adresse électronique suivante : [http\(s\):www.lalonde.marcoweb.fr](http(s):www.lalonde.marcoweb.fr).

Les candidats peuvent aussi demander la transmission du dossier de consultation ainsi que d'éventuels documents complémentaires sur un support physique électronique (CD-ROM).

## **Article 5 : Présentation des candidatures et des offres**

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

#### **Pièces de la candidature :**

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Code des marchés publics :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP ;
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 5212-1 à 4 du code du travail ;

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat ;
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature ;
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 323-1 du code du travail ;

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

**NOTA :** Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 6 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

### **Pièces de l'offre :**

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé
- La décomposition du prix global forfaitaire (toute décomposition de prix forfaitaire demandée ci-dessus sera présentée sous la forme d'un détail estimatif comprenant, pour chaque nature d'ouvrage ou chaque élément d'ouvrage la quantité à exécuter prévue par le candidat et le prix de l'unité correspondant)
- Un mémoire justificatif des dispositions que chaque candidat se propose d'adopter pour l'exécution des travaux le concernant. Ce document comprendra les informations détaillées dans le critère « valeur technique » et toutes justifications et observations de l'entreprise
- La note d'acceptation des documents listés
- Un certificat de visite des locaux (pour rendez-vous, contact Accueil du Centre Technique Municipal : 04 94 01 53 40)

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

### **NOTA :**

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer au bénéfice de l'avance prévue au cahier des clauses administratives particulières, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

### **5.2 -Variantes**

Les candidats présenteront un dossier général « variantes » comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante facultative qu'ils proposeront. Outre les répercussions de chaque variante sur le montant de leur offre de base, ils indiqueront les adaptations à apporter tout en respectant les exigences minimales indiquées au cahier des charges..

### **5.3 - Usage de matériaux de type nouveau**

Sans objet.

## **Article 6 : Sélection des candidatures et jugement des offres**

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

**Garanties et capacités techniques et financières**

## Capacités professionnelles

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60%
2-Valeur technique	40%

Le critère valeur technique (40%) est décomposé ainsi que suit :

- mesures prises pour limiter la gêne occasionnée par les travaux compte-tenu de l'utilisation du stade par le club en semaine et le week-end : 8%
- fiches des produits et matériaux proposés pour répondre aux spécifications du CCTP : 20%
- description des méthodologies de travail selon les différents corps d'état et moyens mis en oeuvre pour faciliter la coordination entre les différents corps d'état : 8%
- Note détaillant les dispositions relatives à la gestion, à la valorisation et à l'élimination des déchets de chantier et de nature à limiter l'impact environnemental du chantier lors de la démolition et de la construction : 4%.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire figurant dans l'offre d'un candidat, il ne sera tenu compte que des montants corrigés pour le jugement de la consultation. Toutefois si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à les rectifier ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Si elle le juge nécessaire, la Collectivité se réserve le droit de négocier tous les éléments composant l'offre du ou des candidat(s) le ou les mieux classé(s) soit par un simple échange de courriers (fax ou courriel) soit lors d'un entretien personnalisé.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles 46-I et 46-II du Code des marchés publics. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 6 jours.

### Article 7 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

#### 7.1 – Transmission sous support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

<p><u>Offre pour :</u></p> <p style="text-align: center;"><b>Construction d'un club house - Stade Guillaumont</b> <b>Lot n°.....</b></p> <p style="text-align: center;"><b>NE PAS OUVRIR</b></p> <p><u>Candidat (nom et adresse complète)</u></p>
---

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe, les pièces définies dans le présent document et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

**COMMUNE DE LA LONDE LES MAURES**  
**B.P. 62 ou place du XI Novembre**

**Service des marchés publics**  
**83250 LA LONDE LES MAURES**

**Horaires :** du lundi au vendredi – de 08 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu ; il sera renvoyé à son auteur.

7.2 – Transmission électronique

Aucune transmission électronique n'est autorisée pour cette consultation.

**Article 8 : Renseignements complémentaires**

8.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir **une demande écrite** (fax ou courriel) à :

**Tous renseignement(s):**  
**Service des Marchés Publics**  
**Isabelle MANNETSTATTER -Tél : 04 94 01 95 90**  
**Isabelle RENOUX – Tél : 04 94 95 91**  
**Fax : 04 94 01 55 38**  
**marches-publics@lalondelesmaures.fr**

Une réponse sera alors adressée, **par écrit** (fax ou courriel), à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

8.2 - Documents complémentaires

Sans objet.

8.3 - Visites sur sites et/ou consultations sur place

facultative - contact pour rendez-vous – Accueil Centre Technique Municipal : 04 94 01 53 40